



**PROCESSUS RELATIF AU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ SPS DE L'OMC
SUR LES PROCÉDURES D'HOMOLOGATION**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CANADA ET LE PARAGUAY

Addendum

La communication ci-après, reçue le 14 décembre 2021, est distribuée à la demande des délégations du Canada et du Paraguay.

En tant que coresponsables, le Canada et le Paraguay présentent le document suivant, qui expose des renseignements détaillés et le processus relatifs au Groupe de travail du Comité SPS sur les procédures d'homologation, dont le mandat a été prolongé d'un an à la réunion du Comité SPS de novembre 2021.

1 NOM DU GROUPE DE TRAVAIL

1.1. Groupe de travail du Comité SPS sur les procédures d'homologation.

2 LANGUE

2.1. Le processus et la liaison avec les participants au Groupe de travail seront effectués en anglais. Le Secrétariat pourra apporter une aide à la traduction des observations et des propositions, si demande lui en est faite.

3 FORME

3.1. Le Groupe de travail fonctionnera essentiellement par voie électronique. Entre les sessions, le Groupe de travail pourra se réunir à distance, selon que de besoin. Il se réunira également en marge des réunions du Comité SPS, en présentiel, à distance, ou au moyen d'une approche hybride, selon que le Comité SPS se réunira lui-même en présentiel, à distance, ou au moyen d'une approche hybride.

4 PARTICIPATION ET RESPONSABILITÉ

4.1. Le Groupe de travail est ouvert à la participation de tous les Membres de l'OMC et observateurs, et ceux qui souhaitent participer ont communiqué leur adresse électronique de contact au Secrétariat.

4.2. Le Canada et le Paraguay agiront en qualité de responsables neutres.

5 DESCRIPTION DES TRAVAUX

5.1. Le Groupe de travail examinera les sujets suivants:

- 1) Les principales difficultés associées aux procédures d'homologation qui ont une incidence sur le commerce international et les difficultés que le Comité devrait s'efforcer de résoudre.
- 2) Les principes relatifs aux procédures d'approbation qui facilitent le commerce international tout en respectant le niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire du Membre importateur qu'il juge approprié et le rôle du Comité dans la mise en évidence de ces principes.
- 3) Les outils disponibles et les pratiques exemplaires pour améliorer la mise en œuvre des obligations résultant de l'Accord SPS en ce qui concerne les procédures d'homologation.
- 4) Les autres questions soulevées par les participants au Groupe de travail au cours de ses réunions.

5.2. À la suite de l'examen des sujets 1 à 4, le Groupe de travail examinera le sujet suivant:

- 5) Les travaux que le Comité pourrait mener à l'avenir sur les procédures d'homologation.

6 DURÉE DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

6.1. Le mandat du Groupe de travail a été prolongé d'un an et ses travaux s'achèveront à la réunion du Comité SPS de novembre 2022 qui se tiendra après trois séries de discussions (menées dans le cadre de trois réunions du Comité SPS), à moins que le Groupe de travail et le Comité ne soient convenus de prolonger les délais impartis au Groupe de travail.

7 PRÉSENTATION DE RAPPORTS AU COMITÉ

7.1. Les responsables du Groupe de travail rendront compte de ses travaux lors des réunions formelles et/ou informelles du Comité SPS afin de tenir celui-ci informé de ses discussions.

7.2. À l'issue de ses discussions, le Groupe de travail présentera un rapport écrit au Comité SPS.

8 CALENDRIER ET ÉTAPES SUIVANTES¹

8.1. Les échéances proposées pour le processus envisagé sont les suivantes Si les délais impartis au Groupe de travail sont prolongés, on publiera un calendrier révisé et les étapes suivantes.

8.2. Selon qu'il conviendra, les responsables identifieront les thèmes et notions clés; élaboreront des questions à soumettre à l'examen du Groupe de travail et recenseront les lacunes en matière de renseignements.

8.1 Quatrième série (période située entre la fin de la réunion du Comité SPS de novembre 2021 et la réunion du Comité SPS de mars 2022)²:

- 1) **Les participants au Groupe de travail soumettront des observations écrites par l'intermédiaire du Secrétariat, au plus tard le 20 décembre 2021;**
- 2) Les responsables élaboreront un document écrit regroupant les contributions reçues qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 14 janvier 2022.
- 3) Le Groupe de travail se réunira à distance entre les sessions le 7 février 2022 pour examiner:
 - a. les principales difficultés associées aux procédures d'homologation qui ont une incidence sur le commerce international et les difficultés que le Comité devrait s'efforcer de résoudre;
 - b. d'autres points de l'ordre du jour, selon les besoins.

¹ Il est à noter que le calendrier et les étapes suivantes pourront être révisés par le Groupe de travail, selon qu'il conviendra.

² Le Groupe de travail pourra se réunir à distance entre les sessions, selon que de besoin.

- 4) Les responsables prépareront un document révisé sur la base des contributions et des observations reçues, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 25 février 2022.
- 5) **Une réunion du Groupe de travail se tiendra en marge de la réunion du Comité SPS de mars 2022, au cours de laquelle les participants au Groupe examineront:**
 - a. **les principales difficultés associées aux procédures d'homologation qui ont une incidence sur le commerce international et les difficultés que le Comité devrait s'efforcer de résoudre;**
 - b. **d'autres points de l'ordre du jour, selon les besoins.**
- 6) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail lors de la réunion informelle du Comité SPS de mars 2022 afin de donner aux Membres la possibilité d'examiner les travaux du Groupe.
- 7) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail et sur les discussions menées au cours de la réunion informelle du Comité SPS et à la réunion formelle du Comité SPS de mars 2022, selon qu'il conviendra.

8.2 Cinquième série (période située entre la fin de la réunion du Comité SPS de mars 2022 et la réunion du Comité SPS de juillet 2022)²:

- 1) Si nécessaire, les responsables distribueront une série d'échéances révisées pour la deuxième et troisième séries du Groupe de travail après la réunion du Comité SPS de mars 2022.
- 2) Les responsables intégreront les renseignements reçus lors de la réunion du Groupe de travail ayant eu lieu en marge de la réunion du Comité SPS et lors des réunions informelle et formelle du Comité SPS de mars 2022. Ils prépareront un document révisé, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 8 avril 2022.
- 3) **Les participants au Groupe de travail soumettront des propositions et des observations écrites aux responsables, par l'intermédiaire du Secrétariat, au plus tard le 22 avril 2022.**
- 4) Les responsables prépareront un document révisé sur la base des contributions et des observations reçues, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 6 mai 2022.
- 5) **Le Groupe de travail se réunira à distance entre les sessions le 13 mai 2022 pour examiner:**
 - a. **les principes relatifs aux procédures d'approbation qui facilitent le commerce international tout en respectant le niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire du Membre importateur qu'il juge approprié et le rôle du Comité dans la mise en évidence de ces principes;**
 - b. **d'autres points de l'ordre du jour, selon les besoins.**
- 6) Les responsables prépareront un document révisé sur la base des contributions et des observations reçues, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 30 mai 2022.
- 7) **Une réunion du Groupe de travail se tiendra en marge de la réunion du Comité SPS de juin 2022 au cours de laquelle les participants au Groupe de travail examineront:**
 - a. **les principes relatifs aux procédures d'approbation qui facilitent le commerce international tout en respectant le niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire du Membre importateur qu'il juge approprié et le rôle du Comité dans la mise en évidence de ces principes;**
 - b. **d'autres points de l'ordre du jour, selon les besoins.**
- 8) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail lors de la réunion informelle du Comité SPS de juin 2022 afin de donner aux Membres la possibilité d'examiner les travaux du Groupe;
- 9) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail et sur les discussions menées au cours de la réunion formelle du Comité SPS de juin 2022, selon qu'il conviendra.

8.3 Sixième série (période située entre la fin de la réunion du Comité SPS de juin 2022 et la réunion du Comité SPS de novembre 2022)²:

- 1) Si nécessaire, les responsables distribueront une série d'échéances révisées pour la troisième série du Groupe de travail après la réunion du Comité SPS de juin 2022;

- 2) Les responsables intégreront les renseignements reçus lors de la réunion du Groupe de travail ayant eu lieu en marge de la réunion du Comité SPS et lors des réunions informelle et formelle du Comité SPS de juin 2022. Les responsables prépareront un document révisé, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 8 juillet 2022;
 - 3) **Les participants au Groupe de travail soumettront des propositions et des observations écrites aux responsables, par l'intermédiaire du Secrétariat, au plus tard le 22 juillet 2022;**
 - 4) Les responsables prépareront un document révisé sur la base des contributions et des observations reçues, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 5 août 2022;
 - 5) **Le Groupe de travail se réunira à distance entre les sessions le 16 septembre 2022 pour examiner:**
 - a. **la nécessité d'outils et de meilleures pratiques additionnels pour améliorer la mise en œuvre des obligations résultant de l'Accord SPS qui s'appliquent aux procédures d'homologation;**
 - b. **d'autres points de l'ordre du jour, selon les besoins.**
 - 6) Les responsables prépareront un document révisé sur la base des contributions et des observations reçues, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 3 octobre 2022;
 - 7) **Une réunion du Groupe de travail se tiendra en marge de la réunion du Comité SPS de novembre 2022 au cours de laquelle les participants au Groupe de travail examineront:**
 - a. **les travaux que le Comité pourrait mener à l'avenir sur les procédures d'homologation;**
 - b. **le statut du Groupe;**
 - c. **d'autres points de l'ordre du jour, selon les besoins.**
 - 8) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail lors de la réunion informelle du Comité SPS de novembre 2022. Les Membres examineront les travaux du Groupe, ainsi que la question de savoir s'il doit être mis un terme au mandat du Groupe, ou s'il doit être prorogé;
 - 9) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail et sur les discussions menées au cours de la réunion informelle du Comité SPS et à la réunion formelle du Comité SPS de novembre 2022, selon qu'il conviendra. Le Comité décidera s'il doit être mis un terme au mandat du Groupe de travail, ou s'il doit être prorogé.
-